› **Employeurs du territoire**
Versailles Grand Parc & Saint-Quentin-en-Yvelines

Toutes les aides locales pour recruter

Ce guide est réalisé par les partenaires du Comité Local Pour l'Emploi de Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines, créé en 2025 dans le cadre de la Loi pour le plein emploi. Il vous donne des repères locaux et vous oriente vers le bon interlocuteur pour accompagner vos démarches d'employeurs sur le territoire.

Vos deux communautés d'agglomération Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines, France Travail, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Yvelines et l'Association Pour l'Emploi des Cadres sont à votre écoute pour répondre à vos besoins.

Sommaire

Les conseils et solutions pour recruter autrement 3

Les aides financières pour embaucher ou gérer l'urgence 9

Où trouver la bonne info sur mon territoire ? 12

Les conseils et solutions pour recruter autrement



Les aides à l'embauche avec France Travail : des dispositifs qui ont fait leurs preuves !

Accueillir en immersion professionnelle, 4 avantages pour votre entreprise

- Des candidats intéressés par votre entreprise
- Une intégration facilitée avec une véritable mise en situation
- Un cadre juridique sécurisé pour vous et le salarié
- Accessible en ligne ou avec votre conseiller France Travail Pro

En savoir plus

Recruter avec la Méthode de Recrutement par Simulation : recruter de manière inclusive

- Recruter sans CV, grâce à des exercices pratiques qui reproduiront par analogie votre poste de travail
- Élargir la recherche de candidats en privilégiant le repérage des habiletés nécessaires au poste de travail proposé, indépendamment des diplômes et de l'expérience

En savoir plus

Former avant embauche avec la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) : adapter le candidat à votre entreprise

- Définir un parcours de formation (tutorat en entreprise et/ou en centre) pour préparer un candidat avant son recrutement et son intégration dans votre entreprise
- Bénéficier de l'appui de France travail et d'une participation financière
- Embaucher un salarié immédiatement opérationnel sur son poste de travail

En savoir plus



Les accompagnements et outils de l'APEC au service de vos recrutements : des dispositifs opérationnels gratuits pour vous !

Aide opérationnelle pour recruter

- **Sourcing+** : prise en charge de votre offre, préqualification des candidats, sourcing complémentaire de candidats pertinents
- Aide à la Rédaction d'Offres (ARO) : conseil sur l'analyse du besoin et sur la rédaction de l'offre
- Porter votre offre de recrutement et vous représenter (dédié PME et TPE) au cours des jobdatings

Perfectionner sa maîtrise du recrutement

- **Ateliers et webinaires** : conduire l'entretien de recrutement, évaluer les soft skills, intégrer ses nouveaux salariés
- **Études** : comprendre le marché de l'emploi, les attentes des candidats, les perspectives du marché de l'emploi régional / national

Disposer d'outils

- **Odiapazon** : un questionnaire pour analyser son besoin de recrutement
- **Osim** : pour créer des mises en situation pour tester ses candidats
- **Simulateur de salaire cadre**

Être conseillé

Des consultants et conseillers Apec dédiés aux employeurs répondent à vos questions et vous accompagnent

Accueillir un cadre en immersion professionnelle

L'Apec vous accompagne, ainsi que le cadre concerné, pour mettre en œuvre sa période d'immersion dans votre entreprise.

Contacts APEC

Daniel Arnoux • Consultant entreprises
daniel.arnoux@apec.fr • 01 30 67 02 28 • 06 66 51 18 12

Équipe entreprises
entreprises.versailles@apec.fr

Centre relations clients
0 809 36 12 12



Toutes vos démarches pas à pas avec l'Urssaf

Retrouvez informations, outils et dispositifs utiles sur urssaf.fr

- Services en ligne, simulateurs, taux, barèmes, guides et actualités pour gérer votre activité.
- Toutes les démarches à réaliser pour recruter et gérer vos salariés : DPAE, alternance, gestion des absences, fin de contrat et estimation du coût d'une embauche.
- Identifiez les dispositifs et exonérations applicables selon votre situation, votre secteur d'activité, votre implantation ou le type de recrutement envisagé.

Besoin d'un accompagnement personnalisé ?

Prenez rendez-vous avec un conseiller Urssaf depuis contact.urssaf.fr ou directement depuis votre espace en ligne sur urssaf.fr.
Choisissez un rendez-vous à distance ou en présentiel dans l'un de nos sites d'accueil.

Appui et conseils RH

Le Service d'Appui en Ressources Humaines (SARH) de proximité apporte une réponse personnalisée et gratuite sur les sujets RH (première embauche; types de contrats ; aides; attractivité-recrutement ; OPCO ; affichage réglementaire) et oriente vers l'interlocuteur pertinent.

Priorité aux structures de moins de 50 salariés et jusqu'à 250.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles

Pour les entreprises immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés

Contact CCIV

Géraldine BENOIT • Conseillère RH
gbenoit@cci-paris-idf.fr

Delphine LABOZ • Conseillère RH
dlaboz@cci-paris-idf.fr

Adresse mail générique
SARH78@cci-paris-idf.fr

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Pour les entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers de dix salariés maximum

Contact CMA
01 39 43 43 46

Adresse mail générique
SARH78@cma-idf.fr

Profession Sport et Loisirs

Pour les structures associatives

Contact
Cindy BECAERT • Directrice
direction@profession-sport-78.com

Être accompagné pour recruter et maintenir dans l'emploi une personne en situation de handicap avec Cap emploi*

Pour les employeurs privés ou publics quel que soit leur effectif, soumis ou non à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

Cap emploi apporte son expertise pour

- **vous aider à recruter :**
  - › Recueillir et identifier vos besoins
  - › Conseiller et soutenir au recrutement de personnes en situation de handicap (avec sélection et préparation des profils)
  - › Aménager les situations de travail
  - › Informer et sensibiliser vos collectifs de travail à l'intégration de personnes en situation de handicap
  - › Mobiliser si besoin des aides financières et techniques
  - › Assurer un suivi après l'embauche

- **vous permettre de maintenir en emploi vos collaborateurs ayant des difficultés de santé,**
  - › Rechercher des solutions pour adapter le poste de travail
  - › Aménager le poste de travail
  - › Accompagner le reclassement professionnel interne et externe
  - › Informer et sensibiliser vos collectifs de travail
  - › Mobiliser si besoin des aides financières et techniques
  - › Assurer un suivi après le maintien dans l'emploi

Contact CAP EMPLOI
Delphine CHAUMONT • d.chaumont@capemploi78.fr • 06 67 67 42 98
Marjorie LASSAILLY • m.lassailly@capemploi78.fr • 06 64 03 95 10
RECRUTEMENT@capemploi78.fr

*Services financés dans le cadre de la mission de service public des Cap emploi

Les aides financières pour embaucher ou gérer l'urgence



Aide à l'embauche en contrat d'apprentissage
(montant maximum)

	BEP • CAP Bac	Bac +2	Bac +3 Bac +4	Master	Reconnu TH
- de 250 salariés	5 000 €	4 500 €	2 000 €	2 000 €	6 000 €
+ de 250 salariés	2 000 €	1 500 €	750 €	750 €	6 000 €

Alléger le coût du travail avec l'URSSAF
Pour simplifier les allègements de charges pour les employeurs tout en ciblant davantage les rémunérations modestes et intermédiaires.

La Réduction Générale Dégressive Unique (RGDU) :
- Dispositif destiné à alléger le coût du travail pour les employeurs,
- Pour les salariés rémunérés entre le Smic et moins de 3 Smic, la réduction est dégressive.

Contact
Sandrine DA SILVA • sandrine.dasilva@urssaf.fr
Anne ALLARD • anne.allard@urssaf.fr

Recruter un senior

Contrat de Valorisation de l'Expérience (CVE)
(dispositif expérimental)

- CDI réservé aux demandeurs d'emploi de plus de 60 ans (57 si accord de branche).
- Offre à l'employeur une visibilité dans la gestion des effectifs : la date de fin de contrat (celle de l'atteinte de la retraite à taux plein pour le salarié) est connue dès sa signature.
- L'employeur est exonéré de la contribution patronale spécifique de 40% appliquée à l'indemnité de mise à la retraite.
- Le comptable le déclare dans sa DSN

En savoir plus

Recruter et maintenir dans l'emploi une personne en situation de handicap avec l'AGEFIPH

Aide à l'embauche en contrat de professionnalisation

- Accordée lors de la signature du contrat
- Pour une durée de 6 mois au minimum et au moins 24 heures de travail hebdo.
- Montant maximum de l'aide : 500 € pour 6 mois et 3 000 € pour un CDI

Aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle

- Pour financer la sécurisation de la prise de fonction ou l'évolution professionnelle d'un salarié handicapé: adaptation matérielle au poste ; accompagnement individualisé et collectif (tutorat, programme de formation au handicap)
- Elle est prescrite par l'AGEFIPH
- Montant maximum : 3 150 €.

Contact AGEFIPH
entreprises.ile-de-france@agefiph.asso.fr

Recourir à l'activité partielle
(ancien « chômage partiel ou technique »)

- Pour maintenir des salariés en emploi malgré une réduction d'activité en cas de difficultés ponctuelles et exceptionnelles (conjoncture économique / approvisionnement en matière première ou en énergie / sinistre-intempéries de caractère exceptionnel / transformation, restructuration ou modernisation de l'entreprise / autre circonstance de caractère exceptionnel.)
- Allocation versée à l'employeur à hauteur de 36 % du salaire brut dans la limite de 4,5 Smic.

Contact AP DDETS
ddets-activite-partielle@yvelines.gouv.fr

Où trouver la bonne info sur mon territoire ?

Info emploi

France travail Pro

- **3995**
  ligne directe vers votre agence : des équipes dédiées à votre service
- **Task Force entreprise**
  - VGP : taskforcevgp.78046@francetravail.fr
  - SQY : taskforcesqy.78072@francetravail.fr

Apec

- entreprises.versailles@apec.fr – Equipe entreprises Yvelines
- Centre relations clients : 0 809 36 12 12

Plateformes territoriales

Espace talents
si vous êtes employeur à Versailles Grand Parc

SQY emploi
si vous êtes employeur à Saint-Quentin-en-Yvelines

Autre info - vie de mon entreprise

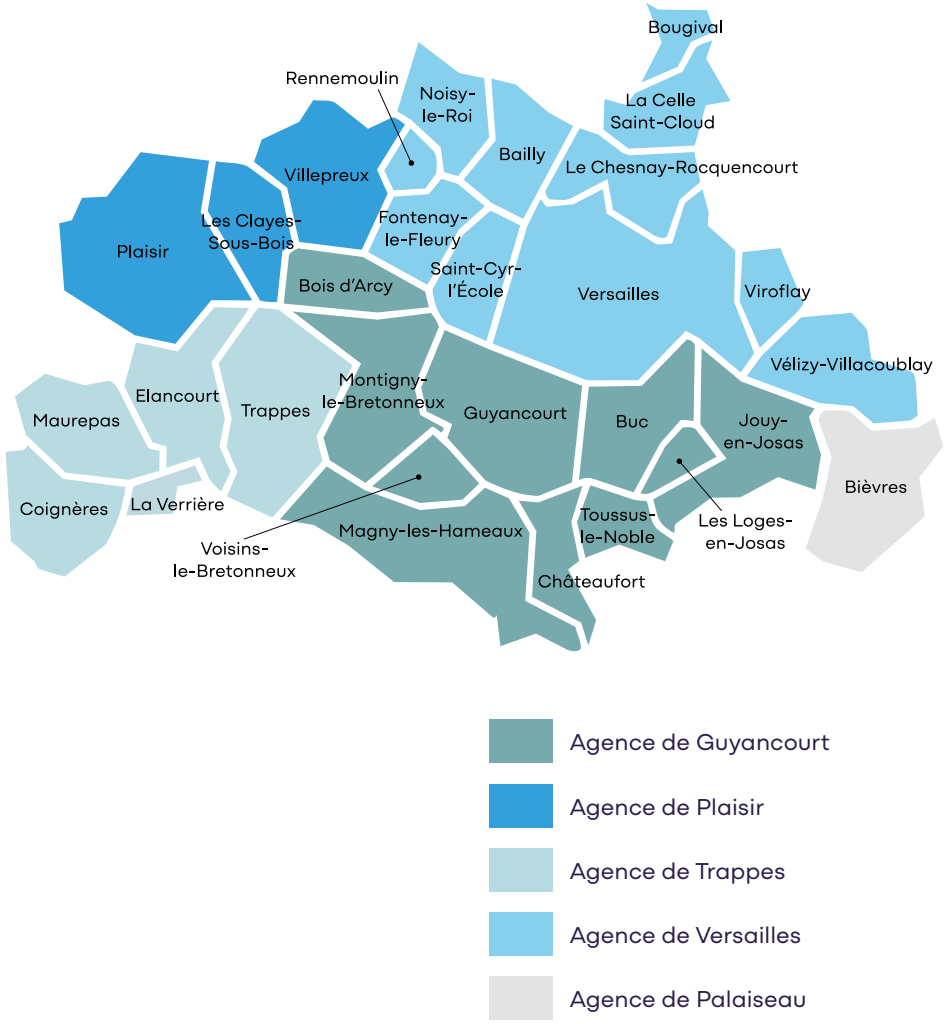
Maison des entreprises de Versailles Grand Parc

- rejane.blanchet@agglovgp.fr
- developpement.economique@agglovgp.fr

SQY CUB à Saint-Quentin-en-Yvelines

- sqycub@sqy.fr

Répartition des communes dans les agences France Travail



En partenariat avec

Préfet des Yvelines
Liberté
Égalité
Fraternité

République Française
Liberté
Égalité
Fraternité

France Travail

apec

CAP EMPLOI 78

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

CCI Versailles-Yvelines
Paris Île-de-France

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Île-de-France

Édition novembre 2026

Saint Quentin en Yvelines
Terre d'innovations

VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération